



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

L'ACEP demande à ses membres de lui donner les moyens de maintenir des services de qualité

Ottawa, le 31 mai 2013 – Du 3 au 20 juin, les quelque 12 500 membres de l'Association canadienne des employés professionnels (ACEP) seront invités à appuyer une hausse progressive de leurs cotisations afin de permettre à leur syndicat de maintenir le niveau et l'excellence des services auxquels ils sont habitués.

Le vote porte sur deux questions. La première demande aux membres d'appuyer une hausse de 8 \$ par mois de leurs cotisations à compter de septembre 2013, et une hausse additionnelle de 5 \$ par mois à compter de septembre 2014. Ces deux hausses porteraient progressivement la cotisation mensuelle des membres à 43 \$ et 48 \$ par mois. Même à 48 \$ par mois, les cotisations des membres de l'ACEP continueraient d'être les moins élevées de tous les syndicats de la fonction publique fédérale.

La deuxième question sur laquelle les membres doivent se prononcer vise à introduire une augmentation annuelle des cotisations, à compter de septembre 2015, augmentation qui serait égale au taux annuel de l'indice des prix à la consommation.

Selon Claude Poirier, président de l'ACEP, « *nous demandons à nos membres de nous donner les moyens de continuer à négocier de meilleures conventions collectives, de les appuyer lorsqu'ils doivent faire face à des difficultés dans leur milieu de travail, de les représenter auprès de leur employeur, de les former et d'exprimer des avis et conseils en leur nom sur plusieurs tribunes. Tout ce travail coûte de l'argent et, compte tenu des compressions budgétaires du gouvernement canadien qui nous ont fait perdre plus de 1 000 membres depuis 18 mois, nos revenus sont en baisse.* »

En septembre 2012, les membres de l'ACEP avaient rejeté la hausse proposée qui était alors de 15 \$ par mois. « *Nous revenons à la charge, explique Claude Poirier, convaincu que nous pourrions mieux expliquer cette fois les raisons qui militent en faveur d'une hausse modérée des cotisations. À la suite du vote précédent, les membres nous ont conseillé de modifier notre approche et les modalités et c'est exactement ce que nous faisons. Je suis convaincu que les membres de l'ACEP vont approuver cette hausse raisonnable, seulement la deuxième augmentation au cours des 20 dernières années.* »

Le résultat du vote sera dévoilé aux membres le 21 juin. Si la hausse est adoptée, les cotisations des membres seront modifiées à compter de septembre 2013.

L'ACEP représente quelque 11 500 économistes et employés en sciences sociales qui conseillent le gouvernement sur les politiques publiques et offrent du soutien juridique, 925 traducteurs, interprètes, terminologues qui assurent le visage bilingue du gouvernement et 90 analystes et adjoints de recherche à la Bibliothèque du Parlement.

-30-

Renseignements : Claude Poirier, Président de l'ACEP
613-236-9181
cpoirier@acep-cape.ca